



Coordination d'actions aux frontières

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET D'OBSERVATIONS

2021

Sommaire :

<i>Introduction : le projet CAFI et ses missions</i>	2
<i>Chiffres et temps fort 2021</i>	3
<i>Actions du projet CAFI 2021</i>	4
A. <i>Plaidoyer national pour le respect des droits fondamentaux des personnes aux frontières</i>	4
1) <i>Soutien aux travaux de la Commission d'enquête parlementaire</i>	4
2) <i>Organisation d'un séminaire à l'Assemblée nationale</i>	8
B. <i>L'organisation d'actions collectives aux frontières pour le respect des droits fondamentaux</i>	10
1) <i>Suivi de situation et actions à la frontière franco-italienne, Vintimille-Menton-Nice</i>	11
2) <i>Suivi de situation et actions à la frontière franco-italienne, Oulx-Montgenèvre-Briançon</i>	15
3) <i>Suivi de situation et actions à la frontière franco-espagnole, entre Irun-Hendaye-Bayonne</i>	20
4) <i>Suivi de situation et actions à la frontière franco-espagnole, entre Portbou-Cerbère-Perpignan</i>	22

Introduction : le projet CAFI et ses missions

Depuis le printemps 2017, les associations Amnesty International France, La Cimade, Médecins du monde, Médecins sans frontières et Secours Catholique-Caritas France, coordonnent leur action sur les différents aspects relatifs aux droits fondamentaux des personnes migrantes et réfugiées à la frontière franco-italienne.

Ces cinq ONG, complémentaires en termes de compétences, de réseaux locaux, de partenariats avec d'autres acteurs, de France et d'Italie, et fortes de leur notoriété auprès de l'opinion et des pouvoirs publics, agissent ensemble pour dénoncer les violations graves des droits des personnes à la frontière franco-italienne.

Ce rapprochement s'est formalisé par la création à l'automne 2017 d'un poste salarié commun de « chargée de coordination » destiné à apporter un soutien aux actions et aux acteurs intervenant des deux côtés de la frontière (projet CAFFIM, acronyme pour Coordination d'Actions à la Frontière Franco-Italienne pour la défense des personnes Migrantes).

Début 2019, les associations pilotant la CAFFIM ont décidé d'élargir leur action commune à d'autres frontières et ont ainsi fait évoluer leur initiative en projet CAFI (Coordination d'Action aux Frontières Intérieures). En effet, que ce soit à la frontière italienne, britannique ou espagnole, les constats se ressemblent :

- ❖ Pratiques administratives et policières qui s'affranchissent du cadre juridique national : refoulements et « raccompagnements » aux frontières sans respect minimal des règles de procédure, refoulements de mineur-es isolé-es, refus d'enregistrement des demandes d'asile et de protection, etc.
- ❖ Absence de dispositif d'accueil humanitaire, voire destruction des initiatives et dispositifs existants (tels que des espaces de mise à l'abri, lieux de répit, dispositifs sanitaires, etc.).
- ❖ Pratiques policières utilisant des méthodes brutales, violentes, souvent illégales (destruction des biens et effets personnels), des pratiques de harcèlement à l'égard des personnes migrantes et réfugiées.
- ❖ Refus de coopération, intimidation, harcèlement et finalement poursuites judiciaires (criminalisation des aidant-es) à l'égard des réseaux d'acteurs citoyens et des associations.

En pratique, la CAFI a deux missions principales :

- 1) Le soutien aux réseaux locaux frontaliers via la transmission d'informations, le développement du réseau et le renforcement des acteurs et l'organisation d'actions collectives : observations à la frontière, mobilisations, actions contentieuses, actions de communication et de plaidoyer ;
- 2) La mise en œuvre d'actions nationales pour le respect des droits fondamentaux aux frontières franco-italienne, franco-espagnole et franco-britannique.

Le projet CAFI vise ainsi, en collaboration avec des partenaires nationaux et locaux, à faire respecter l'ensemble des droits des personnes migrantes et réfugiées aux frontières franco-italienne, franco-espagnole et franco-britannique.

La CAFI en 2021 c'est en bref :

- ❖ Le suivi et le soutien des réseaux associatifs présents aux trois frontières françaises avec l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni.
- ❖ Quatre actions d'observation collective des pratiques des forces de l'ordre à la frontière franco-italienne et à la frontière franco-espagnole pour le respect des droits des personnes migrantes :
 - Deux observations collectives à la frontière franco-italienne, entre Vintimille et Menton ;
 - Une observation collective à la frontière franco-italienne, entre Oulx, Montgenèvre et Briançon ;
 - Une observation collective à la frontière franco-espagnole, entre Irun et Hendaye.
- ❖ Le suivi de la Commission d'enquête parlementaire sur les migrations et la participation à ses travaux, à la suite du plaidoyer mené en 2019 et 2020 pour demander sa création.
- ❖ L'organisation d'une journée de séminaire à l'Assemblée nationale le 2 décembre 2021 visant à discuter les recommandations du rapport de la Commission d'enquête parlementaire et celles de la société civile.
- ❖ Des prises de positions publiques :
 - [Un communiqué de presse](#) relatif au rapport de la Commission d'enquête sur les migrations, en novembre 2021 ;
 - [Un communiqué de presse](#) à propos de la tragédie d'un naufrage dans la Manche, en novembre 2021 ;
 - [Une tribune](#) lançant un appel aux responsables politiques pour la construction d'une politique migratoire respectueuse des droits fondamentaux, en décembre 2021.
- ❖ Un comité de pilotage composé de cinq associations : Amnesty International France, La Cimade, Médecins du monde, Médecins sans frontières, Secours Catholique-Caritas France.

A. Plaidoyer national pour le respect des droits fondamentaux des personnes aux frontières

Les associations réunies au sein du projet CAFI ont continué de mener un plaidoyer national en 2021 pour le respect des droits fondamentaux aux « 3 frontières » (frontière franco-britannique, frontière franco-espagnole et frontière franco-italienne)

Ce travail a été marqué par la création d'une commission d'enquête parlementaire (CEP) sur les migrations en mai 2021, qui a conduit à l'organisation d'un séminaire à l'Assemblée nationale le 2 décembre 2021.

1) Soutien aux travaux de la Commission d'enquête parlementaire

Pour rappel, les cinq associations du projet CAFI ont demandé la création d'une commission d'enquête sur les droits fondamentaux des personnes migrantes aux frontières françaises hexagonales depuis 2019 (démarches auprès de différents groupes parlementaires, accompagnement de visite sur le terrain, mobilisation collective aux 3 frontières...).

Finalement, le groupe Libertés & Territoires de l'Assemblée nationale a pris l'initiative, en mai 2021, de créer une [commission d'enquête parlementaire](#)¹ sur « *les migrations, les déplacements de populations et les conditions de vie et d'accès aux droits des migrants, réfugiés et apatrides au regard des engagements nationaux, européens et internationaux de la France* » (soit des sujets plus larges que ceux des frontières).

Dans ce cadre, les cinq associations de la CAFI, en lien avec les acteurs locaux aux frontières et les réseaux inter-associatifs, se sont fortement mobilisées à travers des contributions écrites, des auditions parlementaire, l'organisation de plusieurs visites de la commission d'enquête sur le terrain.

Après six mois de travaux, la Commission a publié [son rapport le 16 novembre 2021](#), pointant de nombreux constats communs avec les associations. En particulier, sur la question des frontières, la Commission a conclu de la manière suivante :

❖ En ce qui concerne la frontière franco-italienne

« À Menton et à Briançon, où la commission d'enquête s'est rendue, le rétablissement de la frontière franco-italienne a des conséquences majeures :

– pour les personnes migrantes en premier lieu : prises de risques importantes pour traverser la frontière entraînant de nombreux accidents allant dans certains cas dramatiques jusqu'au décès), privations de liberté, parfois durant de longues heures, dans les constructions modulaires attenantes aux services de la police aux frontières, refus d'entrée opposés sans examen individuel de la situation pourtant prévu par le droit et sans possibilité de déposer une demande d'entrée sur le territoire au titre de l'asile ;

¹ Une commission d'enquête permet à une assemblée, au titre du contrôle de l'action gouvernementale, de recueillir des éléments d'information sur des faits précis. Pour plus d'informations sur les commission d'enquête de l'Assemblée nationale, voir ici sur le [site de l'Assemblée](#).

– mais également pour d'autres acteurs locaux : les conducteurs et agents de la SNCF travaillant sur la ligne Vintimille – Menton qui sont régulièrement témoins d'accidents résultant de tentatives de traversée de la frontière, les acteurs du tourisme en montagne, les personnes d'apparence étrangère contrôlées de manière discriminante aux points de passage autorisés, etc.

Les atteintes aux droits à nos frontières ont été abondamment recensées et dénoncées par la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, le Défenseur des droits, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté et les associations œuvrant sur place. Il est temps d'y mettre un terme. »

❖ En ce qui concerne Calais

« Les répercussions de la politique « zéro point de fixation » sur les conditions de vie des personnes migrantes comme sur leur santé mentale sont massives. (...)

S'il n'est pas souhaitable de laisser se former une nouvelle « jungle », la simple poursuite de la politique de lutte contre les « points de fixation » n'est pas tenable. Il convient de mettre « fin à cette traque » dénoncée par la Défenseure des droits. (...)

Dans l'attente d'une solution durable négociée entre la France et l'Angleterre, la rapporteure fait sienne la recommandation de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH), qui suggère d'implanter « des petites unités de vie le long du littoral, permettant aux personnes exilées de trouver un lieu sécurisé et un temps de répit ». Ces unités de vie devraient naturellement s'accompagner d'un socle humanitaire (accès à l'eau, à la nourriture, à la santé, etc.) suffisant. ».

Si nous avons salué le ton globalement critique vis-à-vis de la politique menée par le gouvernement français, les recommandations formulées nous ont semblé peu novatrices et certaines d'entre elles sont même inquiétantes. Les associations de la CAFI ont exprimé publiquement leur réaction à la suite de la publication de ce rapport, via [un communiqué de presse](#) diffusé le 17 novembre 2021 et une [tribune](#) que nous avons publiée dans Le Monde le 1er décembre.

Par ailleurs, pendant les six mois d'existence de la Commission, nous avons contribué à ses travaux par différents biais :

❖ Elaboration et transmission de 19 notes thématiques au Président et à la Rapporteuse de la Commission

Nous avons dès le départ pris attache auprès du Président de la commission pour mettre en avant les sujets importants à aborder et porter dans le cadre de cette CEP via une audition le 26 mars (en amont du lancement de la Commission) ainsi qu'avec une note de travail envoyée le 3 mai à la Présidence de la CEP pour présenter les principaux constats et enjeux que nous souhaitions souligner et qui nous semblaient devoir faire l'objet d'un examen approfondi

Puis, nous avons adressé 19 notes thématiques au Président et à la Rapporteuse de la Commission, notes élaborées avec un certain nombre de partenaires, afin de faire part à la CEP de nos constats sur différents sujets, partager nos questions à adresser à l'administration et porter des recommandations. Ces notes ont porté sur²:

- Le secours et le sauvetage en mer (Amnesty International France, La Cimade, Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières, Secours Catholique-Caritas France) ;
- Les frontières franco-italienne et franco-espagnole (Amnesty International France, La Cimade, Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières, Secours Catholique-Caritas France, Anafé, Tous Migrants) ;

² La CEP traitant de thématiques plus larges que celles des frontières, nous avons choisi de travailler sur les sujets autres que ceux des frontières, qui font par ailleurs partie intégrante des missions d'une ou de plusieurs associations de la CAFI.

- La frontière franco-britannique (Amnesty International France, La Cimade, Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières, Secours Catholique-Caritas France) ;
- La situation des personnes étrangères dans les Outre-Mer (La Cimade et Médecins du Monde) ;
- La situation des personnes étrangères à Mayotte (La Cimade et Médecins du Monde) ;
- Note d'alerte sur la Guyane (La Cimade) ;
- Les personnes décédées et disparues en contexte migratoire à la frontière franco-italienne (La Cimade, programme de recherche MECMI);
- Bidonvilles, squats et « campements » (Acina, CNDH Romeurope, Secours Catholique-Caritas France) ;
- La santé des personnes migrantes (Médecins du Monde et Médecins sans Frontières) ;
- L'asile et les effets du règlement Dublin (La Cimade et Secours Catholique-Caritas France) ;
- Les mineur-es non accompagné-es (La Cimade, Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières, Secours Catholique-Caritas France) ;
- La situation des personnes migrantes travailleuses du sexe (Médecins du Monde) ;
- Les personnes victimes de traite des êtres humains (La Cimade) ;
- La dématérialisation (La Cimade et Secours Catholique-Caritas France) ;
- La rétention administrative (La Cimade) ;
- Les politiques d'expulsion et de bannissement (La Cimade) ;
- Les mesures de régularisation des personnes sans papiers (La Cimade, Médecins du Monde, Secours Catholique-Caritas France, Fédération des acteurs de la solidarité, Emmaüs France, CGT, CFDT) ;
- L'accès à la formation linguistique (les associations réunies dans le collectif « Le français pour tous » : Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF), Radya, Germae, La Cimade, Secours Catholique-Caritas France).

L'ensemble de ces notes a donné lieu à l'établissement d'un [rapport collectif](#) public (voir dans la partie 2 ci-dessous).

❖ **Participation aux auditions**

Différentes auditions ont eu lieu sur les sujets abordés par la Commission, et chaque association de la CAFI a participé à été invité à participer à ces auditions, sur les thématiques relevant de ses missions propres :

- Amnesty International France est intervenue notamment sur les parcours en Libye et les frontières externes et internes de l'Union européenne (compte-rendu de l'audition disponible [ici](#)).
- La Cimade est intervenue notamment l'accompagnement global des personnes migrantes en France, sur la politique migratoire de l'Union européenne, sur la question de la dématérialisation, les expulsions, la rétention, les difficultés en Outre-Mer et l'accès au logement (comptes-rendus des auditions disponibles [ici](#) et [ici](#)).
- Médecins du Monde est intervenu sur l'accès à la santé, sur les mesures restrictives imposées fin 2019 tant aux personnes demandeuses d'asile (délai de carence) qu'aux bénéficiaires de l'Aide médicale de l'Etat (compte-rendu de l'audition disponible [ici](#)).
- Médecins sans Frontières est intervenu au sujet des mineur-es non-accompagné-es (compte-rendu de l'audition disponible [ici](#))
- Le Secours Catholique-Caritas France est intervenu notamment sur la question du règlement Dublin, sur le respect des droits fondamentaux et la nécessité d'un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes (compte-rendu de l'audition disponible [ici](#)).

Au-delà des acteurs associatifs, la Commission a auditionné des personnes migrantes, des chercheur·ses, des membres de l'administration, des autorités indépendantes, etc.

❖ Accompagnement des visites sur les terrains frontaliers

Parmi les différentes visites sur le terrain organisées par la Commission, en France et à l'étranger, trois visites ont été organisées sur des lieux-frontières. Nous avons soutenu la tenue de ces visites en amont, via des conseils sur l'agenda et les rencontres, la diffusion de contacts, l'organisation logistique, etc., malgré les contraintes de temps souvent frustrantes (visites d'une journée ou d'une journée et demi, qui comprenaient les échanges avec les autorités).

- A Calais en juin 2021

Huit député·es de la CEP se sont déplacé·es à Calais le jeudi 10 juin, dont son Président et sa Rapporteuse. Après avoir discuté avec les autorités, la CEP a rencontré les personnes exilées sur le terrain, puis a échangé en visioconférence avec les associations présentes à Calais, afin de laisser le plus de temps aux échanges avec les personnes vivant dans les campements. Ces dernières ont pu exposer les difficultés auxquelles elles font face, en particulier les violences policières, les expulsions de terrain et le nonaccès aux titres de séjour.

- A Menton en juillet 2021

Le Président, Sébastien Nadot et la Rapporteuse, Sonia Krimi, de la CEP se sont déplacé·es à Menton le 2 juillet. Après avoir rencontré les autorités et la SNCF, Sonia Krimi a pu observer les pratiques de contrôles discriminatoires, d'enfermement et de refoulement vers l'Italie, notamment de personnes souhaitant demander l'asile en France et de mineurs non-accompagnés. Elle a également rencontré des acteur·ices accompagnant les personnes refoulées en Italie, de la frontière à Vintimille. Sébastien Nadot et Sonia Krimi ainsi qu'un député membre de la Commission ont par la suite eu un échange en visioconférence avec les associations intervenant à la frontière, afin de présenter plus en détail les constats partagés sur les pratiques illégales constatées, le non-accueil à Vintimille, l'état de santé mentale et psychique des personnes, leur profil et leur parcours, la prise de risques pour traverser la frontière, la politique répressive contre les personnes solidaires, l'absence de prise en compte de nos alertes par les pouvoirs publics, etc.

- A Briançon en septembre 2021

Cinq député·es de la CEP se sont déplacé·es à Briançon les 9 et 10 septembre, dont le Président et la Rapporteuse. Les député·es ont dans un premier temps rencontré les associations afin qu'elles puissent présenter la situation et leurs actions. Ensuite, les député·es se sont rendu·es aux Terrasses Solidaires, lieu d'accueil des personnes arrivant à Briançon, où la délégation a notamment pu parler avec des personnes exilées. A la suite de cette visite, le Président de la Commission d'enquête a déposé un signalement auprès du procureur de la République contre la préfète en raison de son inaction pour l'accueil des personnes exilées.

2) Organisation d'un séminaire à l'Assemblée nationale

Les associations de la CAFI ont organisé un Séminaire d'étude et de débats le 2 décembre 2021 à l'Assemblée nationale :

« Migrations : d'une commission d'enquête à des politiques respectueuses des droits fondamentaux - Dialogue entre la société civile et les acteurs politiques »

L'objectif de cet événement était de porter des propositions concrètes visant à faire respecter les droits fondamentaux des personnes migrantes, en lien avec les recommandations de la Commission d'enquête parlementaire sur les migrations (dont le rapport a été publié en novembre 2021), pour valoriser un discours alternatif constructif et transpartisan en vue des élections présidentielle et législatives de 2022.

Ce séminaire a également permis de capitaliser les quatre années d'activités du projet CAFI et de contacts avec différents acteurs institutionnels et des parlementaires pour tenter de favoriser un discours politique alternatif ainsi l'émergence de pratiques et de politiques différentes.

En lien avec ce séminaire, [un appel commun](#) des président·es des cinq associations de la CAFI aux responsables politiques a été publié dans une tribune du journal Le Monde du 2 décembre 2021 ;

Extraits : « *Aujourd'hui, à la veille d'échéances électorales majeures que sont les présidentielles et les législatives, et tandis que les déclarations et les prises de positions publiques sur le sujet ne font que renforcer nos inquiétudes, notre appel est simple : il est temps d'élever le débat et de changer de posture ! Sortons des caricatures, travaillons et échangeons, quelle que soit notre place dans la société, d'abord et avant tout pour construire une politique et des mesures respectueuses des droits fondamentaux et de la dignité de toute personne !* »

Les personnes invitées à participer au séminaire étaient en premier lieu les responsables politiques : élu·es et candidat·es, parlementaires, autorités administratives, équipes de campagne, mais aussi les acteurs du monde associatif, du monde de la recherche, des médias, etc. Environ 130 personnes ont participé au séminaire à l'Assemblée, en tout ou partie. La journée a été filmée et retransmise en direct. Les vidéos sont disponibles sur [le site internet du projet CAFI](#).

La journée a réuni des intervenant·es de qualité (voir [le programme de la journée](#)). Les échanges entre nos associations et des député·es de la Commission d'enquête parlementaire (le président de la Commission Sébastien Nadot, les députées Elsa Faucillon et Bénédicte Petelle) ont permis d'entrer dans le détail des propositions de la Commission. Claire Hédon, défenseure des droits, a apporté sa vision riche d'exemples concrets sur le traitement des personnes exilées et le respect des droits fondamentaux. Des personnes exilées et des acteurs de la société civile ont partagé leurs constats et recommandations. Des propositions pour garantir le respect des droits aux frontières franco-italienne et franco-britannique, mais également l'accès aux procédures d'asile et de séjour, à la santé et au droit des mineur·es non-accompagné·es ont été formulées.

Tout au long de la journée, des illustrations graphiques ont été réalisées par [Matthieu Letellier](#) et projetées en direct. Elles sont à retrouver sur le [site internet du projet CAFI](#).



Table ronde ² Pour la construction de solutions respectueuses des droits fondamentaux à la frontière franco-britannique

Avec Pierre Bonnevalle, auteur du rapport de la PSM "frontière franco-britannique: la fabrique politique de la dissuasion" - Clara Houin, coordinatrice de la Plateforme de Soutien aux migrantes (PSM) - Juliette Delaplace, chargée de missions auprès des personnes exilées, Secours Catholique-Caritas France Calais Nathanaël Caillaux, chargé de projet Migrants, Secours Catholique Hauts-de-France

ENQUÊTE
59 entretiens, au long de la frontière franco-britannique

La plupart des personnes vivent **DEHORS!** et voient leurs affaires et abris confisqués ou détruits lors des expulsions

La police ne nous traite pas comme des humains!

Les mises à l'abri visent uniquement l'éloignement des frontières

où? aller pour vivre dignement?

Nous sommes constamment pourchassés expulsés!

30 ans de politique migratoire à la frontière franco-britannique

DEHORS! une politique d'expulsions systématiques

Gerard Colomb: On va leur faire passer l'envie de venir chez nous!

Objectif: Zéro Point de fixation

Si ne marche pas! Les gens vont là où ils peuvent, il n'y a pas d'appel d'air

Les SOLUTIONS

COURT-TERME:

- Ouverture de "maisons de répit" pour l'hébergement et l'accompagnement
- Arrêt des expulsions et destructions
- Arrêt des entraves à la solidarité

MOYEN ET LONG TERME

- Voies sûres et légales de migration au Royaume-Uni
- Moyens pour rester vivre en France: fin de la procédure de Dublin; Accueil!!

Migrations: d'une commission d'enquête à des politiques respectueuses des droits fondamentaux - 2.12.12 - Assemblée Nationale - Facilitation Graphique: Mat'LeT



En parallèle, les associations ont produit [un rapport](#) présentant l'ensemble des sujets travaillés par les cinq associations et leurs partenaires dans le cadre de la Commission d'enquête parlementaire et comprenant les constats et recommandations sur ces sujets. Ce rapport a été diffusé aux participant-es au séminaire du 2 décembre et envoyé par la suite aux responsables politiques et partenaires associatifs.



[Une synthèse](#) de ce rapport a également été produite pour le 2 décembre, présentant, en une page, chaque thématique abordée dans le rapport.

Après la journée, [un compte-rendu synthétique](#) a été adressé aux parlementaires et autorités administratives, ainsi qu'aux partenaires.

B. L'organisation d'actions collectives aux frontières pour le respect des droits fondamentaux

Le recueil et le suivi des informations sur les territoires frontaliers ont permis une connaissance précise de la situation par les associations de la CAFI, et un partage des informations aux acteurs locaux et nationaux en lien avec la défense des droits fondamentaux des personnes migrantes aux frontières.

Les actions collectives organisées en 2021 ont poursuivi plusieurs objectifs : le recueil d'informations pour alimenter le plaidoyer et la communication, la mobilisation inter-associative afin de mettre en lumière et sensibiliser sur le sujet des violations des droits aux frontières, la saisine de différentes autorités (administratives, judiciaires et politiques), ou encore la mise en lien de territoires frontaliers.

Les missions d'observations collectives aux frontières, en partenariat avec l'Anafé

Les missions d'observations ont pour objectif de documenter les pratiques illégales commises par les autorités françaises à l'encontre des personnes en migration aux frontières intérieures. Elles sont organisées par la CAFI et l'Anafé, et y participent des dizaines de membres d'associations nationales et locales. Les données contenues dans les comptes rendus (disponibles sur demande) peuvent ensuite être utilisées par toutes les associations. En 2021 elles ont été transmises à la Commission d'enquête parlementaire sur les migrations (voir ci-dessus), à la Défenseure des Droits, à la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), à la Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté (CGLPL) ainsi qu'à plusieurs parlementaires venus en visite précédemment à la frontière franco-italienne. Ces missions ont également servi à affirmer notre présence sur des territoires où les pratiques illégales sont parfois invisibles, et enfin à sensibiliser toutes les personnes qui y participent.

Les actions de la CAFI ont été menées sur plusieurs territoires :

- Frontière franco-italienne, axe Vintimille-Menton-Nice,
- Frontière franco-italienne, axe Oulx-Montgenèvre-Briançon,
- Frontière franco-espagnole, axe Irun-Hendaye-Bayonne,
- Frontière franco-espagnole, axe Portbou-Cerbère-Perpignan.

Le projet CAFI à frontière franco-britannique en 2021

La situation à la frontière franco-britannique a été suivie par le biais des remontées directes des équipes locales des associations de la CAFI présentes et actives sur le littoral Nord et via les liens avec la Plateforme des Soutiens aux Migrant-es (PSM), intégrant ainsi les problématiques de ces territoires dans le plaidoyer national de la CAFI.

Plusieurs rapports récents permettent d'avoir des informations sur la situation à la frontière franco-britannique :

- Les [deux derniers rapports de la PSM](#) sur la frontière : "On the border, la vie en transit à la frontière franco-britannique" de Marta Lotto et "Enquête sur trente ans de fabrique politique de la dissuasion : l'Etat français et la gestion de la présence des personnes exilées dans la frontière franco-britannique. Harceler, expulser, disperser" de Pierre Bonnevalle ;

- Le [rapport d'activité 2021 de Human Rights Observers](#), qui documentent les expulsions des lieux de vie ;
- Le rapport de Human Rights Watch de 2021 : "[Infliger la détresse - Le traitement dégradant des enfants et des adultes migrants dans le nord de la France](#)".

En 2021, en particulier, les associations de la CAFI ont soutenu le projet porté par la Commission plaidoyer (en lien avec la PSM), visant à construire des nouvelles alliances pour le respect des droits fondamentaux des personnes migrantes présentes sur le littoral Nord. Les associations ont également soutenu la mobilisation nationale autour des personnes en grève de la faim pour obtenir l'arrêt de la maltraitance des personnes exilées présentes sur le littoral nord franco-britannique en octobre et novembre 2021.

1) Suivi de situation et actions à la frontière franco-italienne, Vintimille-Menton-Nice

Le suivi de la situation et la connaissance globale des problématiques se sont faits par le biais de visites sur le terrain entre Vintimille et Menton, par des rencontres régulières avec les acteurs du terrain (à Vintimille ou en visio-conférence), en particulier avec les associations intervenant à Vintimille et à la frontière, complétées par le suivi des listes mail de diffusion, des actions associatives, des réseaux sociaux, des articles de presse, etc.

A la frontière, les pratiques illégales de contrôles et de refoulements n'ont pas beaucoup évolué en 2021 par rapport à 2020. Le contexte réglementaire était également le même qu'en 2020, le rétablissement des contrôles aux frontières ayant été renouvelé le 1^{er} mai 2021 pour six mois puis à nouveau le 1^{er} novembre 2021 pour six mois. La procédure utilisée par les forces de l'ordre à Menton à l'encontre des personnes interpellées est donc toujours celle des refus d'entrée.

25.998 personnes ont fait l'objet de mesures de non-admissions sur les dix premiers mois de l'année 2021 depuis le poste frontière de Menton, soit une moyenne de 86 non-admissions par jour (sachant qu'une personne peut recevoir plusieurs refus d'entrée)³. Les chiffres complets de 2021 n'ont pas été communiqués par les autorités.

Les personnes faisant l'objet de non-admission ont généralement été contrôlées dans les trains (en gares de Menton-Garavan, Menton, Roquebrune, Cap-d'Ail, ...), sur l'autoroute A8 (péage de La Turbie), dans des sentiers ou en ville de Menton. Les contrôles ont aussi eu lieu dans la Vallée de la Roya (gares de Breil-sur-Roya, Sospel, sentiers, routes).

A partir du mois de février 2021, les contrôles ont été mis en place côté italien, en gare de Vintimille, par les forces de l'ordre italiennes et/ou françaises, empêchant les personnes de monter dans les trains vers la France. Ces pratiques ont ensuite été systématiques tout au long de l'année 2021. Conséquence de l'impossibilité de monter dans les trains, les personnes ont davantage emprunté les sentiers de montagne, et certaines y ont subi des accidents.

³[20 minutes.fr](#), *A la frontière italienne, le nombre d'interpellations de migrants augmente, ainsi que « les atteintes aux droits fondamentaux*, 8 décembre 2021



Poste de la police aux frontières de Menton

Que cela soit à la gare de Vintimille ou aux gares françaises de Menton Garavan ou encore de Cap d'Ail, les contrôles opérées étaient la plupart du temps discriminatoires en 2021 (selon nos observations) : seules les personnes non-blanches ont fait l'objet de contrôles par les forces de l'ordre.

Après leur interpellation, les personnes ont été emmenées au poste de la police aux frontières de Menton, où, selon nos observations, elles ont fait l'objet de procédures expéditives de refus

d'entrée, sans mise en place des garanties prévues par la loi (entretien individuel et examen individuel de la situation des personnes interpellées, notification et accès aux droits suivants : droit à un interprète, droit à recevoir de l'information sur la procédure et les droits, droit de solliciter le soutien d'un avocat ou conseil ou proche, droit d'accéder à des soins, droit de demander l'asile), avant d'être refoulées vers l'Italie.

Ces constats ont été confirmés par les témoignages recueillis par les collectifs et associations présentes en Italie : les personnes ont ainsi expliqué ne pas avoir reçu d'informations sur la procédure à leur rencontre ni sur leurs droits.

En 2021, nos observations et les témoignages recueillis font toujours état, comme en 2020, du refoulement vers l'Italie des personnes souhaitant demander l'asile en France, malgré la décision du Conseil d'Etat du 8 juillet 2020⁴ venant rappeler que ce droit fondamental s'applique bien à la frontière franco-italienne et sa confirmation par décision du 23 avril 2021⁵. Par exemple, six personnes kurdes de Turquie, ont témoigné avoir été interpellées le matin du 28 juin 2021 puis avoir été refoulées en Italie malgré leur demande d'asile et d'assistance d'un avocat (demande effectuée via un interprète dans leur langue).

Par ailleurs, les militant·es du collectif Kesha Niya⁶ mais également les associations présentes à Vintimille (Diaconia Valdese, We World, la Caritas) ont continué de rencontrer des jeunes se déclarant mineurs et ayant tout de même été refoulés en Italie par les forces de l'ordre françaises, puis laissés à la rue par les forces de l'ordre italiennes (sauf dans certains cas où ils ont été raccompagnés par la police italienne à la police française, ce qui peut arriver lorsque la police italienne contrôle leurs empreintes et qu'ils ont été enregistrés comme mineurs précédemment en Italie).

Les pratiques d'enfermement sans cadre légal, et au-delà d'une « durée raisonnable » telle que prescrite par la jurisprudence, au poste de police de Menton ont également perduré en 2021. Par exemple, nous avons observé la privation de liberté pour des durées supérieures à 11 heures lors d'une observation entre le 28 et 29 juin 2021 (des personnes ont ainsi été enfermées à 21h puis libérées à 8h le lendemain).

Les nationalités des personnes ont toujours été diverses en 2021, avec une augmentation du nombre de personnes venant d'Afghanistan (depuis la Route des Balkans), du Soudan et d'Erythrée (depuis la Méditerranée), dont des groupes de mineurs isolés, mais aussi de Tunisie, Guinée, Kurdistan irakien, Côte d'Ivoire, Mali, Pakistan ...

⁴ [Conseil d'Etat, 8 juillet 2020](#), n° 440756 - la possibilité d'accéder à la demande d'asile à la frontière franco-italienne est prévue par les articles L. 350-1 à L. 352-9 du CESEDA.

⁵ [Conseil d'Etat, 23 avril 2021](#), n°450879

⁶ Des membres du [collectif Kesha Niya](#) ont organisé un accueil informel des personnes refoulées, côté italien.

Observations menées entre Vintimille et Menton en 2021

En dehors des périodes de confinement, qui ont fortement restreint les possibilités de déplacement, deux missions collectives d'observations des pratiques des forces de l'ordre ont été organisées à la frontière franco-italienne, à Menton (devant le poste de police de Menton et à la gare de Menton Garavan) et à Vintimille (à la gare), en janvier et juin 2021 :

- Mission d'observation des 27 et 28 janvier 2021, qui a réuni 27 participant-es, de 13 associations, pendant laquelle ont été observés :
 - Des contrôles parfois discriminatoires en gare de Menton-Garavan et 61 interpellations ;
 - 162 personnes refoulées depuis le poste de la PAF à Menton, dont une trentaine de femmes et d'enfants en bas âge ;
 - Des procédures expéditives et aucune information sur les droits ;
 - 10 refoulements de mineurs isolés étrangers, dont 6 raccompagnés vers la France par les policiers italiens (puis pris en charge par la protection de l'enfance en France), et 8 autres mineurs pris en charge directement à la PAF ;
 - De nombreuses personnes privées de liberté pendant de longues durées, et sans possibilité de respecter des mesures de distanciation (entre 40 et 50 personnes présentes pendant la nuit du 26 au 27 janvier).

- Mission d'observation des 28 et 29 juin 2021, qui a réuni 42 participant-es, de 15 associations, pendant laquelle ont été observés :
 - Des contrôles systématiquement discriminatoires en gare de Vintimille par la police italienne et parfois par la police française : seules les personnes non-blanches ont été contrôlées ;
 - Des contrôles systématiquement discriminatoires en gare de Menton Garavan, ayant conduit à l'interpellation de 9 personnes interpellées qui ont été emmenées à la PAF ;
 - 164 personnes refoulées depuis le poste de la PAF de Menton ;
 - Des procédures expéditives (parfois les personnes n'ont passé qu'une minute à l'intérieur du poste), l'amélioration étant le recours, parfois, à des services de traduction, mais sans que cela ne permette l'exercice d'aucun droit ;
 - Le refoulement de 10 mineurs isolés par la police française, ensuite raccompagnés par les forces de l'ordre italiennes vers la France ;
 - La privation de liberté d'une vingtaine de personnes chaque nuit, et par exemple, 11 heures d'enfermement pour 4 personnes entre les 28 et 29 juin (amenées à 21h et libérées après 8h le lendemain).

A Vintimille, la situation des personnes migrantes a continué à se dégrader en 2021, du fait principalement de l'absence de tout service d'accueil public et de lieu de repos.

Aucun lieu d'accueil n'a ouvert ses portes depuis la fermeture du camp d'accueil public géré par la Croix-Rouge en août 2020, malgré plusieurs déclarations publiques des autorités confirmant le besoin de mise en place d'un tel lieu. Les personnes arrivant à Vintimille ou refoulées par les forces de l'ordre françaises ont continué à dormir à la rue, souvent cachées (vers les rails, sur les berges de la rivière, à la plage...), notamment durant l'hiver.

Face à cette carence des pouvoirs publics, les associations ont offert quelques solutions. Le lieu d'accueil pour les familles, géré par Caritas/We World/Diaconia Valdese, a continué de fonctionner en

2021 (une trentaine de familles hébergées chaque mois), tandis que Save the Children a ouvert un lieu de trois places pour l'accueil transitoire de mineurs isolés. Un espace « familles et enfants » a également été ouvert pour accueillir ces personnes en journée à la Caritas.

Le reste des personnes présentes, souvent des hommes mais parfois aussi quelques femmes et familles avec enfants en bas âge, n'ont eu aucune solution d'hébergement. Leur nombre a varié dans l'année, pouvant être de 50 jusqu'à 300 environ, selon les périodes.

L'accueil de jour de la Caritas a continué de proposer un repas le matin, et a également assuré la présence de médecins certains jours tandis que le soir, les collectifs et associations se sont relayés tout au long de l'année pour distribuer un repas à Vintimille, parfois accompagnées de soutien médical (équipes de Médecins du Monde).

L'absence de lieu d'accueil couplé au renforcement des contrôles à la gare de Vintimille a rendu la situation des personnes beaucoup plus difficiles (aucun lieu pour se reposer, pour rencontrer des acteurs de la solidarité, augmentation des situations d'emprise...), et a aussi marqué les habitant-es de Vintimille. En septembre 2021, une manifestation a ainsi été organisée à Vintimille pour réclamer plus de sécurité dans la ville mais aussi qu'il y ait un accueil pour les personnes, tandis que la municipalité n'a répondu que sur le volet sécuritaire (augmentation des caméras, de patrouilles mixtes de police et de sociétés privées de sécurité, projets d'ordonnances pour interdire le bivouac, de s'allonger sur un banc...).

Enfin, 2021 a été marquée par plusieurs drames entre Vintimille et Menton.

Un jeune de nationalité guinéenne, Musa Baldé, a été retrouvé mort en mai 2021 dans un centre de rétention à Turin, où il avait été transféré après avoir été roué de coups à Vintimille, où il n'a pas reçu l'assistance nécessaire⁷.

Le 29 août, un jeune homme qui a tenté de franchir la frontière vers la France en sautant sur le toit d'un train à Vintimille s'est électrocuté et est décédé⁸.

Le 30 octobre, un homme de nationalité ivoirienne a été gravement brûlé par une électrocution alors qu'il se trouvait sur le toit d'un train en gare de Menton Garavan⁹.

Le corps d'une personne, en état de décomposition avancée, a été retrouvé le 6 novembre dans une gorge sous le pont San Luigi, à quelques mètres de la frontière. L'homme aurait peut-être chuté en tentant de rejoindre la France selon le média en ligne "infomigrants"¹⁰.

Le 26 novembre, un autre corps d'une personne en migration a été retrouvé à Vintimille, tué à coups de couteaux¹¹.

⁷ [Infomigrants.fr](https://www.infomigrants.fr), *Roué de coups à Vintimille, un Guinéen de 23 ans se suicide*, 25 mai 2021.

⁸ [Riviera24.it](https://www.riviera24.it), *Dramma a Ventimiglia, migrante sale su tetto del treno e muore folgorato*, 29 août 2021.

⁹ [Riviera24.it](https://www.riviera24.it), *Migrante folgorato su treno tra Ventimiglia e Mentone*, 31 octobre 2021.

¹⁰ [Infomigrants.fr](https://www.infomigrants.fr), *Le corps d'un migrant africain retrouvé à la frontière franco-italienne*, 11 novembre 2021.

¹¹ [Genova.repubblica.it](https://www.genova.repubblica.it), *Ventimiglia. migrante trovato morto: si indaga per omicidio*, 26 novembre 2021.

2) Suivi de situation et actions à la frontière franco-italienne, Oulx-Montgenèvre-Briançon

Le suivi de la situation s'est principalement fait lors de missions de terrain à Briançon, d'échanges avec les acteurs locaux, complétés par le suivi des listes mail de diffusion, des actions associatives, des réseaux sociaux, des articles de presse, etc. En particulier, nous avons soutenu les liens entre les acteurs présents du côté italien, à Oulx, et ceux du briançonnais, par l'aide à l'organisation de rencontres régulières (en présentiel ou à distance), pour un meilleur partage d'information et le déblocage de certaines questions.

A la frontière franco-italienne, à Montgenèvre, les pratiques de contrôle et d'interpellation ont peu évolué en 2021 par rapport à 2020. Les pratiques de refoulements ont été les mêmes en 2021 qu'en 2020, en particulier pour les personnes souhaitant demander l'asile qui n'ont toujours pas pu accéder à cette procédure et qui ont été renvoyées immédiatement en Italie depuis le poste frontière de Montgenèvre.

Aucun chiffre n'a été communiqué par le ministère de l'intérieur concernant le nombre de refus d'entrée notifié par la police aux frontières (PAF) de Montgenèvre en 2021.

Selon les témoignages recueillis et nos observations, le nombre de personnes refoulées à cette frontière a varié d'un jour à l'autre en 2021, certains jours aucune personne n'étant interpellée puis refoulée, tandis que 34 personnes ont pu être refoulées en une journée (par exemple au mois d'avril 2021).

Le profil des personnes refoulées depuis la PAF de Montgenèvre était en partie le même qu'en 2020 : principalement des personnes venant d'Afghanistan et d'Iran, parfois en famille avec des enfants en bas âge. En 2021, il y a eu également quelques personnes venant d'Afrique de l'Ouest et du Nord, notamment du Maroc et d'Algérie.

Des situations particulières ont illustré le non-respect des droits humains à la frontière en 2021, situations dont nous ont fait part les acteurs présents sur le terrain ou constatées pendant des missions d'observations. Par exemple début janvier 2021, une femme nécessitant des soins a été emmenée à l'hôpital de Briançon avec son enfant alors que son compagnon et son autre enfant ont été renvoyés en Italie. Ou encore en avril 2021, deux mineurs non-accompagnés ont été refoulés en Italie par la police française, sans mesure spécifique de protection. Autre exemple, en septembre 2021, juste après l'arrivée au pouvoir des Talibans à Kaboul, deux familles afghanes souhaitant demander l'asile en France ont été renvoyées en Italie.

Selon nos observations et celles de nos partenaires, à partir du second semestre 2021, les personnes ont été renvoyées en Italie par les forces de l'ordre sans recevoir aucun document justifiant ce renvoi et sans pouvoir donc le contester devant un tribunal.

Côté français, les activités de secours en montagne (les maraudes) ont continué en 2021, avec le soutien de Tous Migrants et Médecins du Monde, malgré des périodes de fortes pressions de la part des forces de l'ordre (par exemple en janvier 2021, lorsqu'une équipe de gendarmes mobiles a procédé aux contrôles incessants des maraudeur-ses, et à la délivrance de dizaines d'amendes pour non-respect du couvre-feu malgré les attestations). Le secours en haute-montagne (PGHM) a dû également intervenir à plusieurs reprises pour secourir des personnes perdues et en détresse en montagne.

En juin 2021, un jeune soudanais a disparu dans la montagne après être tombé dans une pente¹². Après des recherches qui n'ont pas abouties, le procureur de Gap a ouvert une enquête pour « disparition inquiétante ».

Observations menées entre Oulx et Montgenèvre en 2021

Du fait des périodes de « couvre-feu » dans le contexte sanitaire du covid-19 en 2021, les missions inter-associatives ont été réduites à Montgenèvre en 2021, une seule mission d'observation collective a pu être organisée en septembre 2021.

10 participant·es de quatre associations ont ainsi observé le refoulement en Italie de 12 personnes : 7 hommes, 2 femmes et 3 enfants, en famille. Selon le témoignage de ces personnes, de nationalité afghane, elles ont été privées de leur droit à accéder à des soins et n'ont pas pu accéder à la procédure de demande d'asile, malgré leur demande expresse traduite par un médiateur culturel parlant leur langue.

A Oulx (Italie), les personnes migrantes ont été accueillies en 2021 dans un « Refuge », géré par des associations et des bénévoles locaux, mais seulement pour la nuit (fermeture durant journée) et à la Casa Cantonieri, lieu squatté accueillant de manière inconditionnelle. Ce lieu a finalement été évacué en mars 2021 par les forces de l'ordre italiennes, laissant les personnes à la rue en journée. Fin décembre 2021, un nouveau Refuge, financé par des fondations privées, a finalement ouvert en remplacement du premier, offrant 80 places et ouvert en journée.

Des nouvelles pratiques de contrôle et d'entraves aux parcours migratoires ont été observées à Oulx en 2021 : pendant plusieurs semaines, la police aux frontières italienne (dont un nouveau poste a été installé à Bardonecchia en 2021) a effectué des contrôles des bus faisant la liaison Oulx/Briançon puis ces trajets de bus ont été supprimés.

Interpellation et rencontre de la préfète des Hautes-Alpes

A la suite d'un courrier inter-associatif présentant nos constats de pratiques illégales à la frontière (non-respect de la procédure, impossibilité de demander l'asile, privation de liberté) et aussi des pressions subies par les personnes solidaires en maraudes, nous avons rencontré la préfète en février 2021. Cela a été l'occasion de lui rappeler le cadre légal à la frontière et les violations des droits humains que nous avons observé.

¹² [Infomigrants.fr](https://www.infomigrants.fr/france-enquete-ouverte-pour-disparition-inquietante-d-un-migrant-a-la-frontiere-franco-italienne), France : enquête ouverte pour "disparition inquiétante" d'un migrant à la frontière franco-italienne, 25 juin 2021

A Briançon, l'accueil des personnes migrantes a tout d'abord continué au local des Refuges Solidaires avant que l'association ne doive trouver un nouveau lieu, du fait du non-renouvellement de la convention d'occupation des locaux par la mairie de Briançon mais aussi du fait de locaux trop petits et vétustes. Le 25 août 2021, le lieu d'accueil a ainsi déménagé au sein du tiers-lieu Les Terrasses Solidaires, pouvant offrir ainsi davantage de places d'hébergement aux personnes arrivant à Briançon.



Tiers lieu Les Terrasses Solidaires

L'accueil s'est toutefois compliqué du fait du grand nombre d'arrivées des personnes à Briançon d'un côté et du faible nombre de transports repartant de Briançon de l'autre (notamment en raison de travaux sur la ligne de train en 2021 et de la diminution du nombre de bus pendant les périodes de confinement), ce qui a parfois bloqué les personnes au Refuge et créé une situation de suroccupation des lieux ainsi que des difficultés d'accueil. Le contexte sanitaire (isolement des personnes positives au Covid, cas contact, tests à effectuer, vaccins et pass sanitaire) s'est ajouté à ces difficultés d'accueil.

Or, malgré des appels à la préfecture en cours d'année pour demander la création de places d'hébergement et notre alerte à la ministre du logement en juillet 2021, aucune solution d'accueil n'a été proposée par les pouvoirs publics en complément de l'accueil associatif. Il n'y a que cinq places d'hébergement d'urgence dans le nord des Hautes-Alpes, et si d'autres personnes sont trouvées dehors, elles sont emmenées à l'hôpital par les pompiers.

Au regard du nombre de personnes arrivant et des conditions de sécurité qui n'étaient plus réunies, le Refuge a été contraint de fermer temporairement durant le mois de novembre 2021. Pendant cette fermeture, les personnes ont d'abord été accueillies dans une salle paroissiale de Briançon puis sous une tente chauffée mise à disposition par Médecins sans Frontières et installée sur le terrain de la paroisse. En parallèle, la préfecture a continué de refuser de mettre des lieux d'accueil à disposition, malgré les températures négatives, sa seule réponse sur le sujet étant l'augmentation des forces de l'ordre à la frontière. Des bus ont tout de même été mis en place par les autorités pour que les personnes puissent quitter Briançon, à destination de Lyon notamment. Le Refuge a finalement rouvert ses portes en décembre 2021. La tente a été laissée sur le terrain paroissial dans l'hypothèse où la jauge des 60 personnes était dépassée au Refuge.

Lors de cette fermeture temporaire, les associations se sont fortement mobilisées, notamment publiquement, pour demander aux autorités d'agir pour l'accueil des personnes à Briançon. Les acteurs locaux ont diffusé trois communiqués de presse compilant les informations de terrain¹³, Médecins du Monde a publié [une tribune](#) sur les enjeux sanitaires en novembre 2021, et La Cimade des Hautes-Alpes a lancé [une pétition](#) pour la mise en place d'un accueil digne. Une mobilisation citoyenne a été organisée le 13 novembre 2021 à Briançon, "[Un toit c'est la loi](#)", afin de porter des revendications autour de l'accueil des personnes, via la projection de films, des concerts, des prises de paroles, etc.

Tout comme à la frontière, les personnes accueillies au Refuge venaient principalement d'Afghanistan, mais aussi d'Iran, du Maroc, d'Irak, d'Algérie, du Mali, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, etc. Des hommes, des femmes et des enfants de moins de 13 ans (dont des bébés) sont arrivés, ainsi que des personnes âgées. Par exemple, en juillet 2021, 679 hommes sont arrivés, 60 femmes et 64 enfants. La majorité de ces personnes a ensuite quitté Briançon assez rapidement, certaines souhaitant aller dans un autre pays européen.

¹³ Communiqués de presse inter-associatif du [2 novembre](#), du [8 novembre](#) et du [13 novembre 2021](#).

6 387 personnes ont été accueillies au Refuge de janvier à octobre 2021 (il n'y a pas eu de relevés pour les mois de novembre (accueil sous la tente) et décembre, le nombre estimatif étant de 150 à 200 personnes par mois), ce qui constitue une forte augmentation par rapport aux années précédentes (2 248 personnes accueillies en 2020, 1 968 en 2019, 5 202 en 2018, 2 214 en 2017).

Ce contexte difficile n'a pas empêché les nombreuses mobilisations dans le Briançonnais en 2021, par le biais d'actions en justice de l'association Briançonnaise Tous Migrants et de ses communications, mais aussi d'autres événements de mobilisation, comme le « Pont d'humanité » en mars 2021 ou encore la « Fête de la fraternité » le 18 décembre 2021.

Enfin, ce territoire a été marqué par plusieurs **procès de personnes solidaires** en 2021.

En avril 2021, deux « maraudeurs » ont été poursuivis pour avoir porté assistance à une famille afghane le 19 novembre 2020. Ils ont été accusés d'aide à l'entrée sur le territoire français de personnes en situation irrégulière, alors même qu'ils n'avaient pas passé la frontière. Ils ont été condamnés à [deux mois de prison avec sursis le 27 mai 2021](#).

En mai s'est tenu en appel le procès des « 4+3 » à Grenoble. Un [communiqué de presse](#) de soutien a été publié par les associations le 26 mai 2021 et l'audience a donné lieu à une forte mobilisation devant la cour d'appel. Le procureur a requis [3 mois de prison avec sursis pour 6 et huit mois avec sursis pour le dernier](#) et en septembre, la Cour d'appel a finalement décidé [la relaxe pour toutes les personnes accusées](#), concernant le délit d'aide à l'entrée. Une des personnes solidaires a été tout de même condamnée pour « rébellion ».

Soumission d'une contribution au Rapporteur spécial des Nations Unis sur les droits des migrants

Une contribution à propos des refoulements à la frontière franco-italienne a été déposée le 1er février 2021 auprès du Rapporteur spécial des Nations Unis sur les droits des migrants, en vue d'un Conseil des droits de l'Homme de l'ONU sur le sujet. Elle a fait suite à une première saisine du Rapporteur en 2019 de nos associations, restée sans réponse. Dans [son rapport](#) transmis par la suite au Conseil des droits de l'homme en juillet 2021 par le Rapporteur, il pointe la situation des « nombreux enfants migrants non-accompagnés qui font l'objet de refus d'entrée et d'un éloignement aux frontières terrestres avec l'Italie et l'Espagne, sans que les protections des droits de l'enfant prévues par le droit national ou les obligations internationales relatives à la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant soient dûment respectées ».

De manière générale, le Rapporteur constate que « les mesures de renvoi provoquent des violations des droits humains incompatibles avec les obligations mises à la charge des États par le droit international des droits de l'homme, en particulier l'interdiction des expulsions et refoulements collectifs ».

Les actions juridiques contre les pratiques illégales à la frontière franco-italienne

- **Procédures administratives de non-admission à la frontière franco-italienne**

Depuis la décision du Conseil d'Etat du 5 juillet 2020 ayant considéré qu'il n'y avait pas d'urgence pour les personnes refoulées à faire valoir l'illégalité d'un refus d'entrée, les recours en procédure d'urgence (« référé-liberté ») déposés par les personnes refoulées ont été rejetés par le Tribunal administratif de Nice. Des recours « au fond » ont donc été déposés par les personnes (une vingtaine de recours en 2021), pour différentes pratiques illégales (non-accès à la demande d'asile, absence d'interprète, non-respect des droits de mineurs isolés...). Les suites qui seront données à ces recours sont attendues pour 2022.

Par ailleurs, le tribunal administratif de Marseille a rendu, en juillet 2021, une décision annulant des refus d'entrée délivrés à des personnes refoulées à Montgenèvre en octobre 2018 (recours initiés lors d'une action collective d'observations en présence d'avocat-es), au motif que les personnes avaient été interpellées dans une borne de 20km en deçà de la frontière et ne pouvaient donc pas se voir opposer des refus d'entrée¹⁴.

- **Contentieux contre la privation de liberté à la frontière franco-italienne**

L'Anafé et Médecins du Monde ont initié une campagne contre la privation de liberté aux postes-frontières de Menton et de Montgenèvre en 2020, campagne qui a continué en 2021.

En fin d'année 2020, les tribunaux administratifs de Nice et de Marseille avaient suspendu les refus opposés par les PAF de Menton et de Montgenèvre à la visite des locaux par les associations. En mars 2021, deux référés-libertés demandant la fermeture de ces lieux de privation de liberté ont été déposés par l'Anafé et MDM. Plusieurs autres associations, dont La Cimade mais aussi Tous migrants, le Gisti, Roya Citoyenne, etc., étaient tiers-intervenantes. Le tribunal de Nice a rendu une ordonnance le 4 mars 2021, considérant qu'il s'agissait bien d'une privation de liberté qui « implique le contrôle de l'autorité judiciaire », et ordonnant à nouveau que la préfecture fasse droit à la demande de visite des algécos par l'Anafé et MDM. La préfecture des Alpes-Maritimes a contacté les deux associations pour organiser ces visites. Le tribunal de Marseille a rendu une ordonnance le 16 mars 2021, qui a conclu de la même manière concernant le droit d'accès des associations au poste de la PAF à Montgenèvre en ordonnant à la préfecture de faire droit à cette demande.

Les associations ont fait appel de ces ordonnances devant le Conseil d'Etat, afin de demander la fermeture des lieux de privation de liberté de la PAF Menton et de la PAF Montgenèvre, ou, à titre subsidiaire, le respect d'un certain nombre de droits pour les personnes exilées maintenues dans ces lieux du fait qu'elles ne condamnent pas l'existence de ces lieux. L'ordonnance rendue par le Conseil d'Etat le 23 avril 2021 [a rejeté ces demandes](#), en suivant totalement l'argumentation du ministère de l'intérieur.

Concernant le droit d'accès des associations aux locaux de privation de liberté, les deux préfectures ont présenté un nouveau « dispositif », soit un local destiné aux associations, encadré d'une série de modalités d'accès restrictives, tandis qu'en parallèle, l'accès aux locaux privatifs de liberté a continué d'être refusé.

¹⁴ NB : les refus d'entrée peuvent uniquement être délivrés à l'encontre des personnes interpellées dans une borne de 10km en deçà de la frontière, la référence au 20km du tribunal étant la zone dans laquelle il est permis d'effectuer des « contrôles d'identité Schengen » (article 78.2 du Code de procédure pénale).

- **Actions juridiques contre les contrôles en gare de Vintimille**

En 2021, des avocat-e-s et des juristes de l'association ASGI ont initié une action juridique contre les contrôles « frontières » et discriminatoires à la gare Vintimille. En effet, les forces de l'ordre italiennes (accompagnées le soir des forces de l'ordre françaises) ont démarré en 2021 le contrôle de manière permanente des personnes venant prendre le train pour la France. Quasi-systématiquement, ce contrôle a été réalisé de façon discriminatoire (seules les personnes non-blanches ont été contrôlées), et les documents de voyage étaient demandés alors que l'Italie n'a pas réintroduit les contrôles à ses frontières (contrairement à la France).

Nous avons soutenu cette action notamment par la mobilisation d'observateurs et observatrices pour collecter des données quantitatives permettant le dépôt d'un recours en justice.

3) Suivi de situation et actions à la frontière franco-espagnole, entre Irun-Hendaye-Bayonne

Le suivi de la situation s'est principalement fait lors de deux missions de terrain au Pays Basque, d'échanges avec les acteurs locaux, complétés par le suivi des listes mail de diffusion, des actions associatives, des réseaux sociaux, des articles de presse, etc.

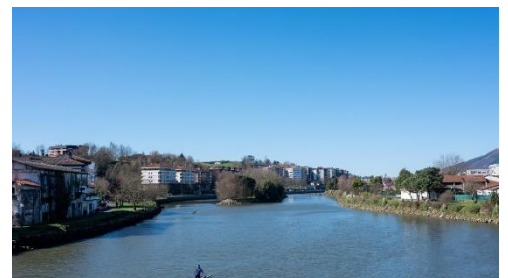
En 2021, les pratiques de contrôles et de refoulements ont continué à **la frontière franco-espagnole**, en particulier entre Hendaye et Irun.

Le renforcement des contrôles annoncé en novembre 2020 par Emmanuel Macron s'est fortement fait ressentir à cette frontière, entraînant des pratiques de contrôles systématiques et des refoulements immédiats vers l'Espagne, sans respect des droits des personnes. Le 13 janvier 2021, les autorités françaises, en lien avec les régions espagnoles, ont décidé la fermeture de [huit routes dans le Pays Basque](#) avec des blocs de béton, afin de resserrer les contrôles « dans le cadre d'un renforcement de la lutte contre le terrorisme ». Quelques voix se sont élevées ([parti de gauche, frontaliers et quelques élus](#)) dans le Pays Basque contre cette fermeture.

Les pratiques systématiques de contrôle ont pu toucher des mineurs isolés, tels que cela a été observé pendant une mission d'observation collective en juillet 2021 (4 mineurs refoulés) ou encore via le témoignage d'un mineur recueilli par une militante de Bayonne en février 2021 (voir [le communiqué de presse de l'Anafé et de la Cimade](#) sur le sujet).

En conséquence de ces pratiques de refoulements, les personnes migrantes ont dû prendre davantage de risques pour franchir la frontière, ce qui a conduit aux premiers accidents mortels en 2021.

Le 22 mai, un jeune homme de nationalité ivoirienne de 28 ans s'est noyé en tentant de franchir la Bidassoa (fleuve entre Irun et Hendaye)¹⁵. Le 8 août, un deuxième décès a eu lieu dans la Bidassoa,



Fleuve-frontière de la Bidassoa

¹⁵ [Infomigrants.fr](#), Pays basque : le corps d'un migrant repêché à la frontière espagnole, 24 mai 2021. [Une manifestation transfrontalière](#) a ensuite été organisée à Hendaye et Irun.

d'un homme de 18 ans originaire de Guinée qui tentait la traversée de la frontière vers la France¹⁶.

Trois jeunes hommes sont décédés le 12 octobre 2021, percutés par un TER sur les voies à Saint Jean de Luz, alors qu'ils se reposaient à la suite du passage de la frontière franco-espagnole et qu'ils tentaient d'éviter les contrôles de la police. Amnesty International, l'Anafé et La Cimade ont publié un [communiqué de presse sur le sujet](#), faisant le lien avec les autres personnes décédées aux frontières franco-britannique et franco-italienne. Le survivant du drame, ainsi que les familles de deux personnes décédées, ont déposé une plainte contre X auprès du procureur pour que l'enquête sur cet accident soit rouverte. La Cimade, l'Anafé et le GISTI se [sont portées co-plaignantes](#).

Le 20 novembre, un jeune homme d'origine ivoirienne est mort noyé en tentant de franchir le fleuve Bidassoa¹⁷.

Observation menée entre Irun et Hendaye

Une mission collective d'observation des pratiques des forces de l'ordre a été organisée à Hendaye, en juillet 2020.

31 participant·es de sept associations ont ainsi observé :

- Des contrôles des passagers des trains, des piétons, des véhicules et des camionnettes, de manière aléatoire (et très fréquente pour les trains), parfois discriminatoires car visant seulement les personnes non-blanches, selon le lieu et l'équipe de forces de l'ordre ;
- Le refoulement de 76 personnes depuis Hendaye vers Irun, dont une moitié environ pour des motifs liés au séjour/papiers, et une autre moitié liée aux mesures sanitaires ;
- Le refoulement direct (en train) de 4 jeunes ayant signifié avoir 17 ans, tandis qu'un mineur de 16 ans a témoigné avoir été refoulé de la France vers l'Espagne, alors qu'il avait donné son âge aux forces de l'ordre lors de son interpellation ;
- Des procédures expéditives et illégales, dont l'absence d'entretien et d'examen individuel, l'absence de délivrance de document et aucune information concernant la procédure d'asile ni mise en œuvre de cette procédure.

A Bayonne, le centre d'accueil Pausa a continué d'accueillir des personnes en 2021. Le nombre de personnes arrivant à Bayonne a été variable tout le long de l'année. Certains mois le centre a pu accueillir environ 1.000 personnes. Originaires du Cameroun, de Guinée, de Côte d'Ivoire, du Mali, etc., ces personnes (hommes, femmes, enfants) arrivaient généralement des Canaries ou du sud de l'Espagne, ayant souvent transité au Maroc pendant un temps plus ou moins long, en subissant parfois des violences et des situations d'exploitation. La plupart du temps, après une, deux ou trois nuits passées à Pausa, les personnes ont continué leur route.

Rencontre de la police aux frontières et des autorités locales à la frontière franco-espagnole

Les missions menées en partenariat avec l'Anafé à la frontière franco-espagnole, du côté des Pyrénées-Atlantiques (avril 2021) ou des Pyrénées-Orientales (mars 2021), ont été l'occasion de rencontrer les services de la police aux frontières (à Perpignan et à Hendaye), ainsi que différentes municipalités proches de la frontière (Bayonne, Hendaye, Perthus). Ces rendez-vous ont permis d'obtenir des informations sur le contexte local et d'aborder la question du respect des droits fondamentaux des personnes à la frontière.

¹⁶ [Mediabask.eus](#), *Abdoulaye, né en Guinée, mort dans la Bidassoa à 18 ans*, 11 août 2021.

¹⁷ [Mediabask.eus](#), *Une chaîne humaine pour dénoncer la fermeture meurtrière des frontières*, 22 novembre 2021.

4) Suivi de situation et actions à la frontière franco-espagnole, entre Portbou-Cerbère-Perpignan

Le suivi de la situation s'est principalement fait lors d'une mission de terrain au Pays Catalan, d'échanges avec les acteurs locaux, complétés par le suivi des listes mail de diffusion, des réseaux sociaux, des articles de presse, etc.

Du côté Catalan de la frontière franco-espagnole, les pratiques de contrôles et de refoulements ont également perduré en 2021 après une réelle augmentation des forces de l'ordre sur le terrain suite aux [annonces d'Emmanuel Macron](#) de novembre 2020 visant à doubler les effectifs aux frontières.



Des habitant-es tentent d'ôter les blocs de béton à Banyuls, novembre 2021

En parallèle du blocage des routes du Pays Basque, les autorités ont décidé la fermeture de [cinq routes dans les Pyrénées-Orientales](#) le 13 janvier 2021, avec des blocs de béton. Des habitant-es du territoire ont dénoncé ces blocages et ont organisé des mobilisations pour les retirer.

Les contrôles des personnes se sont majoritairement effectués en gare de Cerbère et de Perpignan ainsi qu'au village du Perthus et au péage du Boulou.

A l'instar des pratiques du côté Basque et de la frontière franco-italienne, les non-admissions des personnes migrantes se sont faites de manière expéditive sans possibilité d'accéder aux droits, dont celui de la demande d'asile. De nombreuses personnes ont tenté la traversée en marchant sur les voies. [Une personne est décédée fin juillet dans un tunnel ferroviaire](#), à Banyuls-sur-Mer.

Les personnes viendraient principalement du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. Aucun accueil de ces personnes n'est prévu par les autorités.

Les acteurs locaux, associatifs et syndicaux (voir le [un courrier d'alerte](#) de la CGT 66) ont alerté les pouvoirs publics locaux et nationaux, ainsi que la SNCF sur cette absence d'accueil, sans que cela ne soit suivi de réponse.

Développement et renforcement des réseaux inter-associatifs à la frontière franco-espagnole

A la frontière franco-espagnole, les différentes missions de terrain CAFI-Anafé ont permis de démarrer un travail en réseau, par la création de mailing listes dédiées à la frontière franco-espagnole, du côté Pyrénées-Orientales d'une part et du côté Pyrénées-Atlantiques d'autre part, ainsi que de réunions régulières d'échanges d'informations, en visioconférence.

Le réseau “3 frontières”

Des actions ont été menées en 2021 dans le cadre du réseau « 3 frontières » (frontières franco-italienne, franco-espagnole et franco-britannique), qui avait été initié en 2019 et consolidé en 2020 par des réunions d'échanges et la création d'une liste de diffusion mail :

- Une réunion entre acteurs des 3 frontières s'est tenue le 8 février 2021, ayant pour objet de partager les informations des situations et actions sur les différents territoires, et d'échanger sur deux thématiques en particulier : les visites sur le terrain (de parlementaires, de diverses institutions et autorités comme les conseils départementaux, les barreaux, etc.) et les « actions coup de poing ». Il en est ressorti la création d'un outil de mutualisation pour l'organisation des visites de terrain sur les territoires frontaliers et un démarrage de groupes de travail sur la question des actions de communication et sur l'arme du contentieux.
- Une réunion entre acteurs des 3 frontières s'est tenue le 10 juin 2021, afin de faire le point sur la Commission d'enquête parlementaire nouvellement créée et les actions à mener dans ce cadre.
- Une réunion spécifique sur la question des entraves aux observations s'est tenue le 13 septembre 2021, ayant pour objectif de mutualiser les informations concernant les entraves aux missions d'observation (en particulier celles de Human Rights Observers concernant les expulsions de lieux de vie à Calais et à Grande Synthe et celles de la CAFI/Anafé aux frontières italienne et espagnole) et de réfléchir à des pistes d'actions.

Partage de nos constats

Différents acteurs sont intéressés par la question des frontières avec l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni, quant aux pratiques des autorités françaises, aux conséquences sur les territoires ou encore aux actions associatives : universitaires et chercheur·ses, associations souhaitant développer des activités, journalistes, étudiant·es, autorités administratives, membres du parlement, etc.

Les constats et les actions réalisées dans le cadre du projet CAFI ont pu ainsi être diffusés lors de plusieurs occasions : conférence, colloques, interventions universitaires, ateliers de sensibilisation, et entretiens avec des journalistes de médias français et étrangers.

Au quotidien, la diffusion d'information a permis une meilleure connaissance des enjeux aux frontières et la mise en réseau d'acteurs solidaires de chaque côté des 3 frontières.

La diffusion d'information a également soutenu diverses mobilisations, comme par exemple la demande de production d'attestation dans le cadre de [l'action de groupe](#) contre les contrôles discriminatoires initiés par Amnesty International France, Human Rights Watch, MCDS, Pazapas Belleville, Open Society Justice Initiative, REAJI.